



**Pérennisation du programme d'insertion
professionnelle des jeunes adultes FORJAD et
harmonisation des normes du revenu d'insertion
(RI) et des bourses d'étude**

Conférence de presse du mercredi 16 juillet 2008

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

- 1. Pérennisation du programme FORJAD**
 - 2. Obstacles au transfert du financement de l'entretien des jeunes adultes dans FORJAD du RI au système des bourses d'étude**
 - 3. Projet du Conseil d'Etat d'harmonisation des normes du Revenu d'insertion avec les normes des bourses d'étude et d'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale**
 - 4. Conclusion**
-

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

1. Pérennisation du programme FORJAD

- ▶ **Plus de 70% des jeunes adultes de 18-25 ans au Revenu d'insertion (RI) ne disposent pas de formation professionnelle accomplie. Face à constat, le DSAS, le DFJC et le DEC ont lancé en 2006 le programme de formation professionnelle FORJAD devant permettre aux jeunes adultes inscrits à obtenir un titre reconnu.**
- ▶ **En mai 2008, 238 jeunes adultes sont inscrits dans ce programme. Le taux de réussite de la première volée est de 69%, celui de la seconde volée de 90% avant les examens de juin. 18 jeunes adultes sur 21 de la première volée qui se sont présentés aux examens finaux en juin 2008 et dont ont connaît le résultat ont réussi (11 CFC, 2 Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), 5 divers).**
- ▶ **Préparation d'une troisième volée FORJAD dès la rentrée scolaire 2008/2009. Objectif: 250 jeunes adultes. Volonté de pérennisation du programme dès 2009. Objectif: 800 jeunes adultes inscrits dès la rentrée 2010.**
- ▶ **Rôle futur du RI pour tous les jeunes adultes sans formation entre 18 et 25 ans: orientation vers le programme FORJAD.**

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

2. Obstacles au transfert du financement de l'entretien des jeunes adultes dans FORJAD du RI au système des bourses d'étude

- ▶ **Le RI finance aujourd'hui les frais d'entretien (logement, alimentation, transports, habillement etc.) des jeunes adultes dans FORJAD. Coût annuel 2009: 9.3 millions de francs.**
- ▶ **En principe, cette tâche devrait incomber au système des bourses d'étude (OCBE). En raison des normes actuelles en vigueur, le transfert aux bourses d'étude peut occasionner une perte de revenu pour les boursiers dépendants.**
- ▶ **En outre, les bourses d'étude ne sont pas intégrées à la facture sociale.**

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

3. Projet du Conseil d'Etat

- ▶ **3.1. Financement des frais d'entretien des jeunes adultes dans FORJAD par le système des bourses d'étude et harmonisation des normes du RI et de l'OCBE pour l'ensemble des boursiers vaudois.**
- ▶ **3.2. Intégration des bourses d'étude dans la facture sociale en préservant la neutralité des coûts pour les communes.**

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

3.1. Financement des frais d'entretien des jeunes adultes dans FORJAD par le système des bourses d'étude et harmonisation des normes du RI et de l'OCBE.

- ▶ **3.1.1. Conditions nécessaires pour permettre le transfert RI → OCBE:**
 - **Harmonisation des normes entre les deux régimes:**
 - ▶ Réduction des charges reconnues par l'OCBE jusqu'à concurrence des normes RI.
 - ▶ Déplafonnement des bourses d'étude jusqu'à concurrence des normes RI.
 - ▶ Réduction de 100.- de la norme de loyer pour les jeunes adultes au RI sans formation professionnelle accomplie vivant seuls.
 - ▶ Application à tous les boursiers afin de garantir l'égalité de traitement.

 - ▶ **3.1.2. Procéder en deux étapes:**
 - Régime transitoire 2009 pour les jeunes adultes dans FORJAD.
 - Généralisation de l'harmonisation à l'ensemble des boursiers vaudois dès 2010.
-

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

3.1. Financement des frais d'entretien des jeunes adultes dans FORJAD par le système des bourses d'étude et harmonisation des normes du RI et de l'OCBE.

▶ 3.1.3. Impact socio-économique de l'harmonisation:

- Plus de 1300 familles « working poor » avec des revenus inférieurs aux normes du RI sans y être inscrites bénéficieraient d'une hausse significative de leur revenu disponible de l'ordre de plus de 5'000.- par année en moyenne.
- Environ 1300 familles seraient touchées par une réduction de 1'300.- par année en moyenne de l'aide versée en raison de la réduction des charges reconnues par l'OCBE. Il s'agit de données indicatives car seuls les nouveaux boursiers seraient concernés à partir de 2010.

▶ 3.1.4. Impact financier de l'harmonisation:

- Augmentation brute du budget des bourses d'étude dès 2010: 11.4 millions.
- Surcoût net de l'harmonisation des normes: 8.6 millions.
- Economie pour l'Etat et les communes au titre du RI: 11 millions par année sur la base de 2'200 jeunes adultes inscrits ces dix prochaines années dans FORJAD qui seraient restés deux ans de plus à l'aide sociale sans ce programme.

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

3.2. Intégration des bourses d'étude dans la facture sociale en préservant la neutralité des coûts pour les communes.

- **Reprise par l'Etat de l'ensemble des dépenses du Service de protection de la jeunesse (SPJ) permettant de respecter le mandat constitutionnel y relatif.**
- **Reprise par l'Etat des charges nettes du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP).**
- **Ajustement de l'accord Conseil d'Etat – UCV – AdCV:**
 - ▶ **16.9 millions au lieu de 38 millions en 2009**
 - ▶ **21.3 au lieu de 38 millions en 2010**

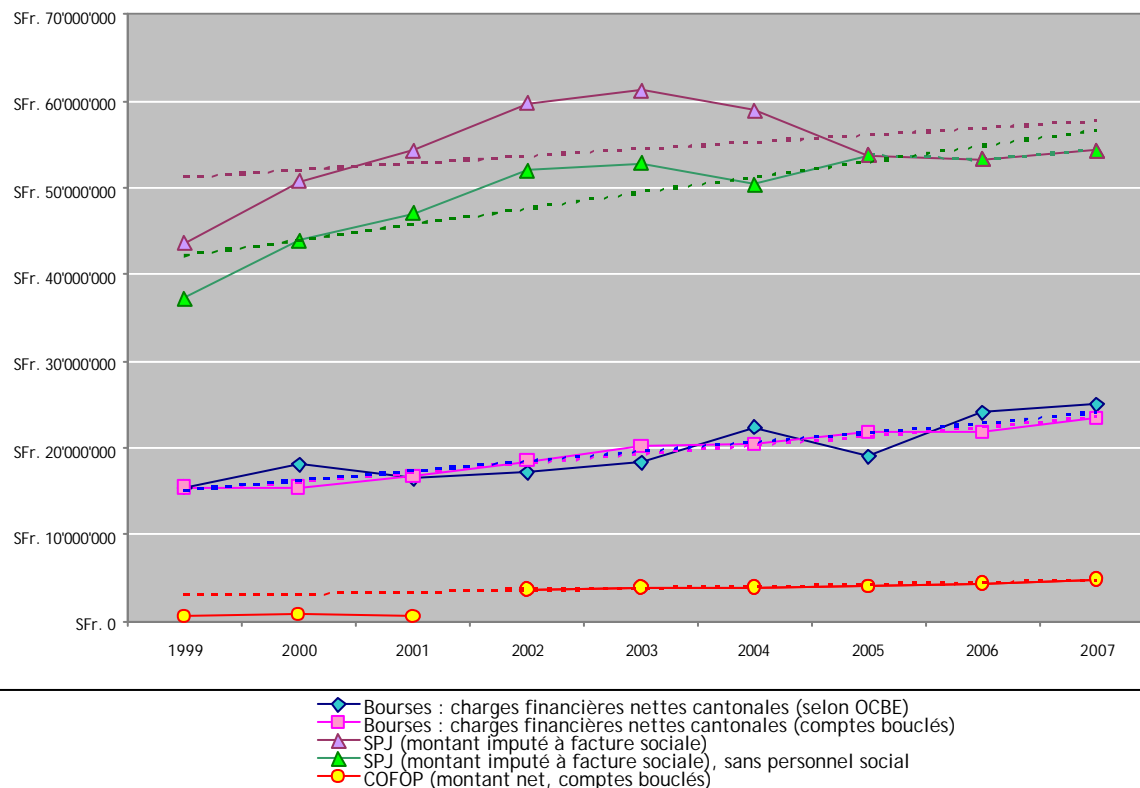
Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

- ▶ **Sur la base des données disponibles pour la période 1999-2007, le taux de croissance annuel moyen est de:**
 - 6.3% pour le régime des bourses d'étude
 - 5.1% pour le COFOP
 - 2.8% pour les montants SPJ dans la facture sociale

- ▶ **Proposition: ajustement annuel de l'accord CE/UCV/AdCV par une comparaison annuelle de l'évolution du coût des trois régimes concernés sur la base des comptes bouclés.**

Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

Evolution historique de la dynamique des coûts



Pérennisation du programme d'insertion professionnelle des jeunes adultes FORJAD et harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'étude

4. Conclusion

- ▶ **Assurer dès 2009 le financement des frais d'entretien et de formation des jeunes adultes dans FORJAD par les bourses d'étude au lieu du RI**
 - ▶ **Harmoniser dès 2010 les normes du RI et de l'OCBE pour permettre une égalité de traitement de l'ensemble des boursiers vaudois**
 - ▶ **Garantir la possibilité d'acquérir une formation professionnelle à chaque jeune adulte au RI**
-